Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable

Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques

- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
  - P = Maison dite penty ou rurale
  - T = Maison à travées régulières
  - V = Villa balnéaire
  - R = Maison de référence balnéaire ou néo bretonne
  - H = Hôtel de voyageurs
  - S = Edifice singulier
- Mur de soutènement, quai, mur de clôture
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Landes
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable - (R) = Autre élément naturel (grotte, rocher, etc.)

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Hauteur maximale de faîtage ou de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Espace boisé classé (PLU)

0 50 100 1:2000

Date de réalisation : JANVIER 2025

Source : Ministère du Site Patrimonial Remarquable - http://atlas.patrimoines.culture.fr

Source : Bâtiments et parcelles - https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2023

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNION-TRÉGER KUMUNIEZH

VILLE DE Perros-Guirec

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
REGLEMENT GRAPHIQUE
Commune de Perros-Guirec
Balnéaire et littoral

Eve PELLAT PAGÉ
urbaniste O.P.Q.U.
géographe
spécialisation en patrimoine
membre de la S.F.U.
06 . 12 . 70 . 05 . 23

Anne CAZABAT
architecte D.P.L.G.
architecte du patrimoine (Chaillot)
D. E. A. Histoires Socio-Culturelles
06 . 62 . 03 . 52 . 58

Marianna FUSTEC
architecte diplômé d'Etat - HMONP
Master spécialité Histoire des Arts

MODIFICATIONS:	2003

ELABORATION DU PVAP PRESCRITE EN DATE DU 7 FEVRIER 2023

PROJET DE PVAP ARRETE EN DATE DU 30 JANVIER 2024

APPROUVE EN DATE DU 22 AVRIL 2025

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture- Site : www.be-aua.com Tél. : 02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 2155 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste
34 rue de la Pierre 44220 COUERON - Tél. 09 73 10 74 81 Courriel : mmelacca.paysage@gmail.com

l'Atelier d'Audrey -Dessinatrice en architecture et en urbanisme
30 rue Henri Barbusse 18200 SAINT AMAND MONTROND - Tél. 06 80 10 71 49 Courriel : atelierdaudrey@gmail.com